



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PÊCHES

Vingt-huitième session

Rome (Italie), 2 – 6 mars 2009

ÉCHANGE D'INFORMATION ET DE CONNAISSANCES POUR FACILITER L'APPLICATION DU CODE DE CONDUITE DE LA FAO POUR UNE PÊCHE RESPONSABLE DE 1995

1. L'application du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable de 1995 requiert, comme il ressort des articles 7 à 12, deux grandes catégories d'informations: des informations à caractère général concernant le Code (objectifs, champ d'application, etc.) et des informations techniques et spécialisées pour appuyer la recherche, la gestion et l'utilisation des ressources, les politiques et le développement. De nombreux Membres de la FAO, notamment les pays en développement, ont indiqué que le manque d'accès à des informations pertinentes, précises et à jour nuisait à la mise en application du Code.

2. La FAO a entrepris des activités visant à mieux comprendre les défis à relever et à proposer des mécanismes permettant d'assurer un accès plus durable aux informations essentielles et à en améliorer l'échange. En 2002 et 2003, la Bibliothèque des pêches de la FAO a travaillé avec un groupe d'institutions nationales des pêches en Afrique afin de mesurer l'accessibilité des informations nécessaires¹. En 2004, une étude complémentaire a mis l'accent sur la diversité des informations requises et sur leur disponibilité pour les parties prenantes chargées de la gestion responsable des pêches². Pour examiner ces questions et dégager les solutions possibles dans le cadre d'une plus vaste tribune, la FAO a accueilli en 2005 la trente-et-unième Conférence de

¹ FAO. 2004. Rapport de et documents présentés à l'Atelier régional sur le renforcement du réseau pour l'accès à l'information sur la pêche et l'aquaculture en Afrique. Grahamstown, Afrique du Sud, 3-7 novembre 2003. FAO, Rapport sur les pêches n° 740. Rome. 232 pp. (également disponible à l'adresse <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/007/y5519b/y5519b00.pdf>)

² Webster, J.G. et Collins, J. 2005. Fisheries information in developing countries: support to the implementation of the 1995 FAO Code of Conduct for Responsible Fisheries. FAO, Circulaire sur les pêches n° 1006, Rome. FAO. 127p. (également disponible à l'adresse <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/007/y5847e/y5847e00.pdf>)

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

l'Association internationale des bibliothèques et centres de documentation en sciences aquatiques et marines (IAMSLIC)³.

3. D'après les indications fournies par les Membres, il s'avère que l'accès n'est que l'un des divers problèmes liés à l'information. Dans les pays en développement, les possibilités réduites de publication et de diffusion des informations concernant les pêches donnent lieu à une sous-représentation de plus en plus forte de leurs recherches dans la littérature scientifique. L'indisponibilité des résultats de la recherche et de la gestion de la part des pays qui enregistrent certains des problèmes les plus graves, assombrit potentiellement l'avenir de la pêche responsable. La publication et la diffusion numériques offrent de nouvelles possibilités là où l'accès à Internet est fiable et abordable. La FAO a produit des lignes directrices en matière de publication numérique, à l'intention des petites institutions des pêches, dotées de ressources limitées. Des conseils sont fournis pour l'introduction de technologies de l'information et des communications (TIC) et concernant les aspects pratiques de l'établissement et du maintien d'un système numérique de publication et de diffusion⁴.

4. Les informations publiées en matière de gestion des pêches appartiennent généralement à la littérature grise, et sont de ce fait souvent difficiles à trouver et à obtenir. Accéder à des plans de gestion des pêches, à des directives stratégiques et à des publications scientifiques et techniques institutionnelles, peut ne pas être facile si l'on n'en connaît pas l'institution d'origine. Pour tenter d'améliorer l'accès à ces informations, la FAO soutient l'élaboration d'Aquatic Commons <<http://aquacomm.fcla.edu>>. Il s'agit d'un dépôt thématique numérique de documents, géré par l'IAMSLIC et visant à faciliter l'échange d'informations concernant la gestion et la recherche scientifique aquatique, et à offrir des services de dépôt lorsqu'il n'est pas possible de faire appel, localement et de manière stable, aux technologies de l'information. Cela concerne les nombreuses organisations et institutions des pêches qui ont des capacités de publication de site web, mais ne disposent pas de dépôts de documents. Cette initiative a été accueillie favorablement par le Comité consultatif FAO de la recherche halieutique, à sa sixième session en 2006⁵.

5. Afin de mettre en lumière les nombreux enjeux liés à l'échange d'information et de connaissances dans le contexte du Code, la FAO a élaboré des directives techniques⁶, en donnant une attention particulière aux exigences des pays en développement. Une section consacrée à la pêche et à l'aquaculture artisanales reconnaît la situation et les besoins particuliers du sous-secteur en matière d'information.

6. Le tableau ci-après présente une synthèse des problèmes d'information enregistrés dans les pays en développement, et les mesures proposées aux pays, aux institutions et aux donateurs pour les résoudre.

L'information dans les pays en développement: problèmes et mesures proposées

<i>Problème</i>	<i>Mesures proposées</i>
Méconnaissance des ressources mondiales en matière d'information et accès insuffisant à ce	Les réseaux de bibliothèques existants offrent un moyen efficace et rentable pour l'échange

³ IAMSLIC. 2006. Information for responsible fisheries: libraries as mediators. Anderson, K.L. et Thiery, C. (eds.) Proceedings of the 31st IAMSLIC Conference, FAO, Rome, Italie, octobre 10 – 14, 2005. Fort Pierce, Floride. IAMSLIC. 321 pp. (également disponible à l'adresse <https://darchive.mblwhoilib.org/handle/1912/435>)

⁴ Wilkinson, S. et Collins, J. 2007. Guidelines on digital publishing: A practical approach for small organizations with limited resources. Fish Code Review, No. 20, Rome. FAO. 77p. (également disponible à l'adresse <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/010/a0976e/a0976e00.pdf>)

⁵ FAO. 2007a. Report of the sixth session of the Advisory Committee on Fisheries Research, Rome, 17–20 octobre 2006. FAO, Rapport sur les pêches n° 812. 21 pp. (également disponible à l'adresse <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/009/a0943e/a0943e00.pdf>)

⁶ FAO. 2009. Information and knowledge sharing. FAO, Directives techniques pour une pêche responsable n° 12. Rome.

patrimoine.	d'informations et de connaissances spécialisées: ils facilitent l'accès aux ressources mondiales en matière d'information nécessaires pour la gestion des pêches et de l'aquaculture.
Compétences en matière d'information et infrastructure TIC insuffisantes.	Les institutions des pêches des pays en développement nécessitent une assistance pour renforcer les capacités humaines et assurer une infrastructure TIC adéquate et appropriée, et pouvoir ainsi participer sur un pied d'égalité aux réseaux d'information.
Possibilités réduites de publication et diffusion des résultats de la recherche, donnant lieu à une duplication des efforts et au gaspillage de ressources limitées.	Les programmes de renforcement des institutions et des capacités de recherche devraient prévoir le financement et le mandat nécessaires pour appuyer la publication, la diffusion et la mise en commun des résultats de la recherche.
Difficultés pour trouver et obtenir des informations sur la gestion des pêches, et tirer parti des leçons apprises dans des situations similaires. Manque d'accès aux informations historiques et de référence; informations perdues pour les générations futures.	Les organisations et institutions des pêches devraient assurer un accès ouvert et durable aux résultats de leurs recherches et de leur gestion, au profit de la communauté mondiale et des générations futures. Les dépôts thématiques numériques partagés, comme Aquatic Commons, constituent une solution.
Le manque d'information concernant les aspects socio-économiques et culturels des petites communautés de pêcheurs, demeure l'un des principaux obstacles à un processus éclairé de prise de décision et d'élaboration de politiques.	Les pays devraient identifier les lacunes en matière d'information et prendre les mesures nécessaires, compte tenu notamment de la nécessité de données socioéconomiques améliorées.
Les informations disponibles ne sont pas pertinentes quant à leur abordabilité, actualité et présentation dans les langues et les contextes auxquels les utilisateurs peuvent se rapporter, qu'ils peuvent comprendre et dont ils peuvent tirer parti.	Les fournisseurs d'information devraient assurer la livraison des informations sous la forme et dans la langue appropriées compte tenu des exigences propres au contexte.
L'information qui est dispersée entre divers organismes gouvernementaux, institutions scientifiques et universitaires, et secteurs d'activité, n'est pas rapidement et facilement utilisable par les petites communautés de pêcheurs, empêchant ainsi leur participation pleine et efficace à la gestion des pêches.	Le transfert, ou partage, des ressources en matière d'information et des compétences des institutions de gestion centralisée vers des groupes plus restreints, géographiquement et socialement différents, devrait faire partie intégrante des arrangements de gestion décentralisée et participative des pêches.

Conclusion

7. Des mesures sont urgentes pour permettre à toutes les parties prenantes d'accéder et de contribuer au flux d'information nécessaire pour assurer une gestion responsable des pêches. Cet aspect est fondamental pour l'application du Code, surtout dans les pays en développement.